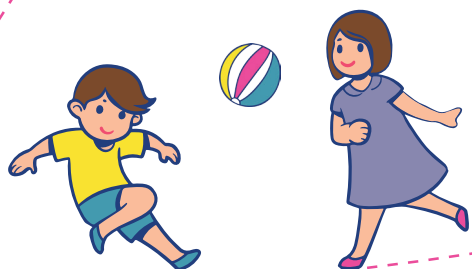




# Projet éducatif de TERRITOIRE



2021-2024



# SOMMAIRE

**01** CONTEXTE ET DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT DU PEDT **PAGES 3 - 4**

**02** **PAGES 5 - 7**  
LES DONNÉES GÉNÉRALES

**03** L'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES **PAGES 8 - 9**

**04** L'ÉVALUATION DU PEDT 2018 - 2021

**PAGES 9 - 12**

**05** **PAGE 12**  
LES VALEURS DU PROJET

**06** DES ORIENTATIONS AMBITIEUSES À LA HAUTEUR DES ENJEUX ÉDUCATIFS **PAGES 13 - 15**

**07** LES CONDITIONS DE RÉUSSITE **PAGES 16 - 18**

**PAGES 19 - 22**

# ANNEXE

PLAN MERCREDI

# 01 CONTEXTE ET DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT DU PEDT

Consciente des enjeux qui s'imposent de plus en plus au territoire, la commune de Saint Julien de Concelles a progressivement structuré sa politique éducative. Tout d'abord, dans le cadre d'un projet éducatif local puis depuis 2015 par la signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Ce nouveau dispositif a été introduit par les textes sur la refondation de l'école en 2013 et plus particulièrement lié à la nouvelle organisation de la semaine scolaire. Il a permis d'approfondir la réflexion, de formaliser de façon plus précise les orientations, d'affirmer les valeurs, de développer l'offre et d'impliquer davantage les acteurs.

Le premier projet éducatif de territoire était essentiellement axé sur la réorganisation des temps périscolaires du fait de la modification des rythmes scolaires. La municipalité avait souhaité élargir le périmètre du deuxième PEDT et accentuer son offre à destination de la petite enfance avec notamment la création d'un multi-accueil mais aussi envers le public adolescent.

Signé en 2018, ce PEDT arrive à échéance en 2021. Si la volonté d'un renouvellement n'est pas remise en cause, le contexte particulier des deux dernières années (crise sanitaire, élections municipales, mouvements de personnel, départ de la coordonnatrice) a entraîné de nombreuses perturbations et généré de multiples incertitudes. Chacun a dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation mais aussi d'acceptation et de renoncement.

Au regard de ces éléments l'évaluation et les concertations préalables n'ont pu être conduites de façon collective et précise. Une évaluation partielle, partagée en interne, a néanmoins pu être réalisée. Elle permet de valoriser une partie des actions menées par les différents partenaires, de mentionner les freins et d'identifier des pistes d'amélioration pertinentes.

Parallèlement, l'équipe municipale réélue en 2020, s'est questionnée sur les valeurs, les enjeux et les grandes orientations. Le PEDT a aussi été repensé en cohérence avec le projet politique du mandat mais aussi au regard de l'évolution de notre environnement et de problématiques plus globales.

Ainsi, de nouvelles préoccupations autour des questions d'inclusion, de transition écologique, de transversalité, d'enjeux de territoire, de coopération avec l'intercommunalité et les communes voisines, ou de sécurité (protection de l'enfance et la jeunesse) et de citoyenneté ont pu émerger.

Par ailleurs, pour assurer une certaine continuité dans les objectifs et l'offre éducative, le périmètre du PEDT n'a pas été remis en cause. Il s'adresse aux 0 – 17 ans et concerne à la fois les temps péri et extra-scolaires. De même, il n'a pas été envisagé à ce jour de modifier l'organisation de la semaine scolaire. Les 4 jours ½ de classe sont bien maintenus.

La construction de ce troisième projet a donc été réalisée dans cet environnement instable impliquant la mise en œuvre d'une méthode simplifiée à la fois en termes d'évaluation mais également de concertation. C'est pourquoi, elle se veut progressive et ouverte à des évolutions et ajustements possibles dès lors que les conditions seront réunies pour mener une réelle démarche participative et collective.

L'objectif est de répondre au mieux aux enjeux éducatifs actuels tout en étant attentifs aux attentes des enfants, des jeunes, des familles et de l'ensemble des partenaires de la co-éducation. Pour contribuer à l'épanouissement des jeunes et à leur socialisation le but n'est pas tant de multiplier l'offre éducative mais de l'adapter, de la structurer, de la valoriser, de la partager pour favoriser au mieux les continuités et les complémentarités.

À ce stade, ce troisième PEDT constitue donc un cadre de référence permettant d'assurer la continuité. Il devra bien-entendu être complété par une déclinaison des orientations en plans d'actions annuels impliquant chacun des acteurs.

# 02 LES DONNÉES GÉNÉRALES



## 1 - Le territoire concellois

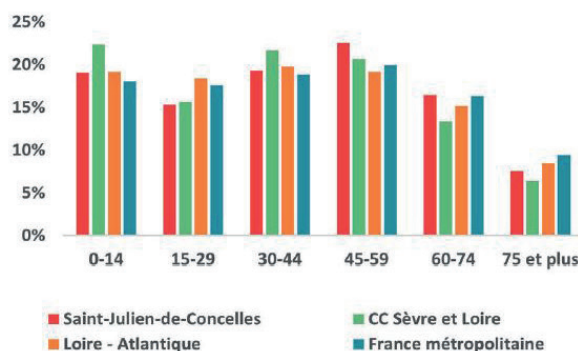
La Ville de Saint-Julien de Concelles (SJDC), peuplée de 7 300 habitants est située au Sud de la Loire et fait partie intégrante du pays du vignoble nantais. Commune entre terre et eau, sa position géographique et son accessibilité lui confèrent des atouts pour son développement. La Métropole nantaise n'est qu'à un pas. C'est ainsi que ce lieu attractif voit sa population augmenter. Selon les dernières études, la population pourrait dépasser les 8 000 habitants en 2025.

Saint-Julien fait partie de la Communauté de Commune Sèvre et Loire (CCSL), avec dix autres communes. Il est donc important de l'identifier dans ce large territoire. Au sein de la CCSL, la population est jeune. Les 0 - 30 ans représentent 40% des habitants.

**1 715**

Le nombre de moins de 18 ans vivant dans la commune, contre 1 898 en 2007

### POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



19% de la population a moins de 14 ans pour Saint-Julien-de-Concelles.

Source : INSEE 2017

**1 560**

Le nombre de retraités pour Saint-Julien-de-Concelles, contre 1 264 en 2007, soit une évolution de 23% en dix ans

## 2 - Les lieux d'accueil et les publics

Depuis 2019, les lieux d'accueils sont centralisés sur un espace appelé « Le P'tit Campus » comprenant :

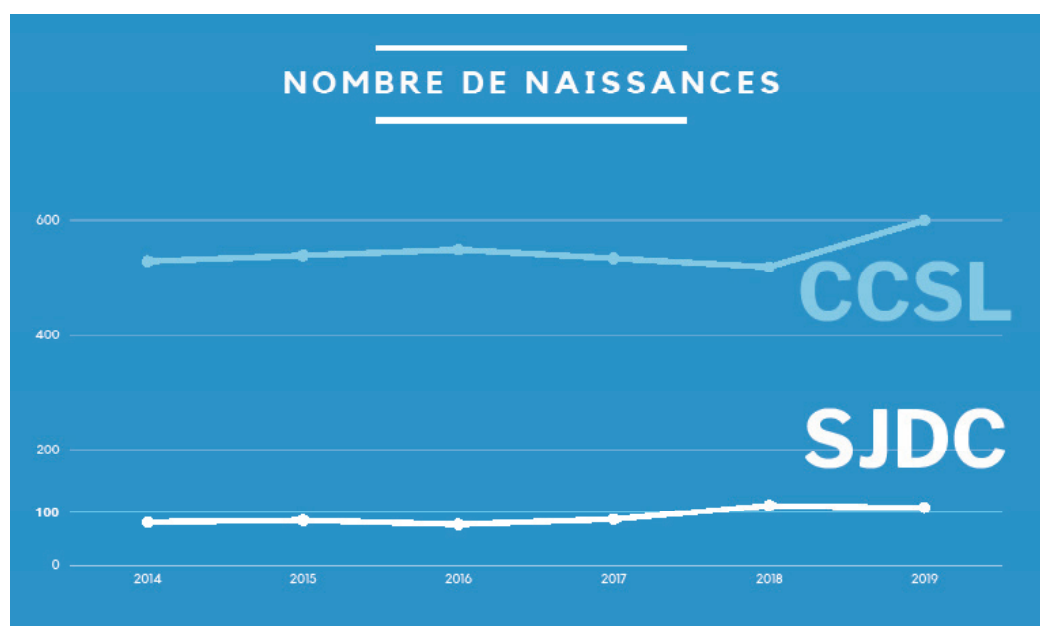
- Un nouveau bâtiment composé de locaux pour le Multi-Accueil, l'Accueil Périscolaire (APS), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3 - 10 ans et un Espace Famille pour favoriser les démarches des usagers en lien avec l'enfance
- Un groupe scolaire public Le Lys de la Vallée et un groupe scolaire privé Gabriel Deshayes
- Un pôle restauration

La proximité de ces lieux facilite l'accessibilité et renforce la sécurité des usagers grâce à des cheminements piétonniers. C'est également une opportunité pour favoriser les liens entre les différentes structures.

# Enfance Petite 0-3 ans

La Ville répond aux préoccupations majeures des parents de la CCSL. Avec un fort taux d'activité, ils ont besoin de faire garder leurs enfants et sollicitent un accueil en collectivité. Le P'tit Campus propose un Multi-Accueil avec des professionnels qualifiés, une insertion de leur enfant dans un collectif et des contrats adaptés en fonction de leurs besoins (occasionnels ou réguliers).

La structure est ouverte 5 jours par semaine. Elle a reçu un agrément de 24 places pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 18 pour le mercredi. L'amplitude horaire s'est progressivement élargie pour que les enfants puissent être accueillis de 7h30 à 18h30.



En moyenne, le territoire de la CCSL connaît une stabilité du nombre de naissances. L'Observatoire de la Petite Enfance du Département projette une diminution de 1.24% d'ici 2027 sur le territoire communautaire. Saint-Julien en revanche connaît en moyenne, une légère augmentation de ses naissances et donc de son effectif 0 - 3 ans. Ce dernier est aussi accentué par l'installation de nouvelles familles sur la commune en raison de programmes immobiliers en cours et à venir.

Le nombre d'enfants recensé sur Saint-Julien représente, en 2017, 12% des enfants du territoire de la CCSL. La commune fait ainsi partie de celles ayant le plus d'enfants.

# Enfance 3-12 ans

Pour les accueillir, la Ville dispose :

- D'une école primaire publique Le Lys de la Vallée et d'une école privée Gabriel Deshayes, avec 306 enfants de maternel et 484 enfants d'élémentaire.

données juin 2021

**Établissement public**

Groupe scolaire Le Lys de la Vallée

**Établissement privé sous contrat**

Groupe scolaire Gabriel Deshayes

	Maternels	Élémentaires
Établissement public Groupe scolaire Le Lys de la Vallée	171	316
Établissement privé sous contrat Groupe scolaire Gabriel Deshayes	135	168

- D'un ALSH pendant les vacances scolaires
- D'un Accueil Périscolaire le matin, le soir et le mercredi après-midi
- D'un accueil sur la pause méridienne

# 13-17 ans

Jeunesse

Les 13 – 17 ans concellois représentent près de 13% de ceux du territoire de la communauté de communes. Avant 18 ans, les jeunes habitent encore dans leur commune. Après, une majeure partie rejoint les grandes villes pour accéder aux infrastructures qui les concernent.

Ce nouveau PEDT devra permettre de lancer une réflexion sur la politique jeunesse à mener. En effet, l'équipe municipale a inscrit dans ses orientations la redéfinition du projet jeunesse au regard des constats réalisés ces dernières années. La décision de fermer l'accueil jeune l'an dernier a été prise en raison de sa fréquentation très faible. Visiblement ce fonctionnement ne correspondait pas à l'attente des jeunes. L'idée serait donc de mieux cerner leurs besoins afin d'établir des propositions adaptées.

À ce jour sont maintenus les séjours l'été et des actions ponctuelles, ciblées sur l'accès à l'autonomie comme l'aide au permis de conduire, l'accompagnement à l'orientation, aux jobs d'été, des événements en lien avec les associations, l'accueil de stagiaires... La Ville s'associe également à la réflexion intercommunale de la CCSL. Elle s'implique dans leurs actions. L'objectif est de favoriser les liens entre les différentes structures du territoire ainsi que la mutualisation et la transversalité.

# La parentalité

Sur la communauté de communes, 44% des ménages recensés ont au moins un enfant, dont 20% sont des familles monoparentales. Il existe peu de structures spécifiquement dédiées à la parentalité.

C'est à ce titre que :

- La commune mène des projets de soutien à la parentalité. En effet, l'accueil du public enfance-jeunesse amène les professionnels et les parents à échanger autour des questions telles que la place des écrans et des livres, les activités de loisirs, la première rentrée des classes...
- La communauté de communes porte des actions auxquelles il appartient à la collectivité d'y participer.

# 03 L'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

## 1 - Les temps scolaires

Le temps scolaire s'organise toujours sur la base des 4 jours ½ par semaine :

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	ENFANTS	HORAIRES L,M,J,V	HORAIRES MERCREDI	
LE LYS DE LA VALLÉE	Tous	9h - 12h		
	Maternels	13h45 - 16h15	9h - 11h	
	Élémentaires	14h - 16h15	9h - 12h	
GABRIEL DESHAYES	Petite section	9h - 11h30 13h15 - 16h15	9h - 12h	
	Moyenne et grande section	9h - 12h 13h45 - 16h15	9h - 12h	
	Élémentaire	Lundi et vendredi	9h - 12h 14h - 16h15	9h - 12h
		Mardi et jeudi	13h30 - 16h15	

Les horaires de l'école privée ont été réadaptés pour la rentrée 2021 afin de répondre à la fois à des contraintes d'organisation du service de restauration scolaire et au respect du rythme des plus jeunes.

## 2 - Les temps périscolaires

La commune propose :

- Des accueils périscolaires déclarés le matin de 7h30 à 9h et le soir de 16h15 à 19h.
- Des temps d'activités péri-éducatifs (TAP) pour les maternels, le mercredi midi de 11h à 12h.
- Un accueil sur le temps méridien intégrant le temps de restauration et les TAP déclarés pour les élémentaires. Les locaux scolaires sont utilisés en complément de ceux de l'accueil de loisirs.
- Un accueil déclaré le mercredi après-midi de 12h à 19h.

Les TAP sont gratuits.



### 3 - Les temps extrascolaires

La Ville propose :

- Un ALSH 3 – 10 ans ouvert aux petites et grandes vacances scolaires sauf période de Noël
- Un ALSH 10 – 13 ans ouvert aux petites et grandes vacances à l'exception de Noël et deux semaines fin juillet début août. Les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la demi-journée, matin ou après-midi.
- Des séjours pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans sur des thématiques variées.

## 04 L'ÉVALUATION DU PEDT 2018 - 2021

Comme évoqué dans l'introduction, une véritable démarche d'évaluation complète et concertée n'a pu être entreprise en raison du contexte de cette dernière année. Les intervenants et acteurs extérieurs à la collectivité n'ont pu être consultés. Toutefois, des temps d'échanges avec l'équipe éducative interne ont été organisés. Le groupe a pu faire ressortir des actions réalisées pour chacune des quatre orientations éducatives définies en 2018, identifier les freins et proposer des améliorations possibles dans le cadre du renouvellement du projet.

### 1 - Une multitude d'actions en lien avec les quatre orientations éducatives

*Orientation 1 : Favoriser la création des liens entre les temps éducatifs tout en étant attentif au rythme des enfants et des jeunes*

Pour favoriser la continuité du parcours éducatif de l'enfant ou du jeune, plusieurs actions ont été initiées :

- L'organisation de la journée des enfants de 3 – 12 ans en fonction des rythmes de chacun, avec la prise en compte de leurs attentes et propositions.
- La mise en place d'une navette le mercredi après-midi pour permettre aux enfants de l'ALSH de se rendre à leur activité.
- L'affectation, dans la mesure du possible, des mêmes animateurs sur les différents temps (APS, TAP, Temps Méridien et ALSH).
- L'accompagnement des jeunes vers l'emploi par le biais du dispositif Pass'Ton Permis, de conseils pour élaborer un CV et d'orientation scolaire.
- La découverte des locaux scolaires par les enfants du multi-accueil avant et le jour de leur rentrée scolaire.
- L'instauration de temps d'échange à la fin de la pause méridienne entre les animateurs et les enseignants.

## *Orientation 2 : Porter une attention toute particulière à la place des enfants dans la politique éducative locale*

Sensibiliser les enfants à la citoyenneté a été un axe important durant ces trois dernières années. On peut citer notamment les actions suivantes :

- La création de la journée de l'enfant chaque semaine pour favoriser les temps d'échange et d'écoute.
- L'animation du Conseil Municipal des Enfants comme par exemple une action sur la sécurité routière.
- Le dispositif Pass'Ton Permis : aide financière accordée au jeune en échange d'une expérience professionnelle en Mairie.
- Le recours à des intervenants extérieurs pour sensibiliser à l'identité de la commune et la connaissance du territoire (Plan d'eau du Chêne, médiathèque)
- Les échanges avec l'EHPAD
- L'implication des jeunes dans la réflexion, l'organisation et la réalisation de projets

## *Orientation 3 : Renforcer l'offre éducative en direction de public cible*

Quelques exemples d'actions menées selon les différentes tranches d'âges :

- Partenariat entre la Petite Enfance et la Médiathèque : temps lectures, spectacles, ateliers d'arts plastiques et de musique
- Initiation à des ateliers philosophiques pour les élémentaires et les jeunes
- L'organisation de stages de hip-hop avec plusieurs communes
- Intervenants extérieurs : La Graine Bleue (langage des signes), Douce Métamorphose (automassage), UNAPLA (Rûches), l'école de musique, la Porte à Côté...

## *Orientation 4 : Construire et valoriser la relation aux parents dans l'action éducative*

Des actions sont menées pour valoriser et accompagner la fonction parentale.

- Participation à la semaine de la parentalité organisée en octobre, en lien avec la CCSL
- Accompagnement des enfants de 3 ans du multi-accueil et de leurs parents pendant le premier mois de scolarisation
- Organisation de soirées l'été entre animateurs, parents et enfants
- Proposition d'activités avec les parents tout au long de l'année
- Accueil des familles dans les structures pour découvrir les réalisations des enfants et faciliter le lien avec les équipes d'encadrement
- Développement de la communication envers les familles

Parallèlement, la collectivité veille à prendre en compte les situations des familles les plus en difficulté par :

- La mise en place de grilles tarifaires en fonction des quotients familiaux
- Une aide aux familles n'ayant pas d'accès Internet en leur proposant un accès dans les locaux municipaux pour effectuer leurs démarches d'inscriptions
- L'attribution du Pass' Sports et Loisirs (aide à l'accès aux loisirs par une prise en charge d'une partie des cotisations et adhésions à des activités)

## **2 - Un projet marqué par de nombreux freins**

La mise en œuvre du projet a été confrontée à plusieurs contraintes, souvent externes à la collectivité, qu'il convient de prendre en compte pour la reconduction du projet.

- ⇒ L'absentéisme et les difficultés de recrutement notamment liés à la précarité de certains postes. Devant cette problématique, l'un des objectifs est de travailler sur des contrats plus attractifs regroupant plusieurs missions. Toutefois, les compétences, les temps de travail et les horaires ne sont pas toujours compatibles et ce scénario ne peut être généralisé à l'ensemble des postes. Les besoins étant parfois limités à quelques heures par jour.
- ⇒ Depuis mars 2020 la crise sanitaire a mis un frein considérable à de nombreuses actions compte tenu des modifications d'organisation induites par les différents protocoles sanitaires successifs. Le non-brassage et la limitation des jauges ainsi que les interdictions de regroupement ont eu un impact notable.
- ⇒ Le cloisonnement des services et des structures est encore présent et n'est pas propice au partage des projets pédagogiques, d'école ou d'établissement.
- ⇒ Le manque d'appropriation et de connaissance du contenu du projet. La communication sur le projet n'a pas été optimum durant cette période. L'absence de temps collectifs n'a pas permis de partager les objectifs et les attendus de la politique éducative. Les actions ne sont pas suffisamment valorisées. Le lien entre elles et les orientations du projet n'est pas toujours assuré.
- ⇒ Le dysfonctionnement du pilotage opérationnel du projet. La crise sanitaire a renforcé les problématiques d'animation de celles-ci (peu de réunions, participation réduite, composition non adaptée). Cette question devra être repensée dans le nouveau contrat afin d'assurer une meilleure implication des différents acteurs et de veiller à la place de chacun dans le dispositif.
- ⇒ La difficulté à cibler le public 14-17 ans. Ce constat nécessitera une réflexion sur l'adaptation des propositions, la complémentarité des actions sur le territoire de la communauté de communes, les attentes des jeunes et leur implication dans le choix des activités.

### 3 - Des pistes d'amélioration à explorer

Le constat sur les freins a été partagé en interne et a donné lieu à des propositions de pistes d'amélioration pour le nouveau projet. L'accent pourrait être mis sur :

- Le développement des liens avec les ressources du territoire, notamment avec le Centre Socio-culturel, la communauté de communes, les associations culturelles et sportives
- La place des enfants et des jeunes dans le projet
- Le renforcement du partage des valeurs
- L'importance des périodes passerelle
- La prise en compte accrue de certaines thématiques comme le développement durable, le lien intergénérationnel, la culture et la mobilité.
- L'interconnaissance et la valorisation des métiers
- L'amélioration de la communication et la valorisation des actions
- La formation des professionnels
- Une gouvernance plus efficiente et partagée

## 05 LES VALEURS DU PROJET

Fil conducteur de la politique éducative du territoire, le PEDT repose sur un socle de valeurs qu'il conviendra de partager avec l'ensemble des acteurs.

Les objectifs du projet s'appuient naturellement sur le respect des valeurs universelles inscrites dans la convention internationale des droits de l'enfant, des valeurs de notre république et du principe de laïcité.

Dans le cadre de la réécriture de ce projet, la collectivité a, par ailleurs, souhaité réaffirmer des valeurs plus spécifiques en lien avec le projet politique et les priorités exprimées.

politesse  
écoute humilité  
persévérance respect équité  
bien-être sécurité  
**citoyenneté**  
droiture égalité  
tolérance

# 06

## DES ORIENTATIONS AMBITIEUSES À LA HAUTEUR DES ENJEUX ÉDUCATIFS

L'évolution de notre environnement, l'expérience de la crise sanitaire, l'accentuation de la fracture sociale et des inégalités, la nécessité de prendre en compte les problématiques de transition ont conduit la commune à redéfinir ses grandes orientations, à la fois pour le mandat mais aussi pour le projet éducatif.

Face à tous ces enjeux, la dimension du vivre-ensemble doit trouver tout son sens. Les coopérations, les transversalités, les solidarités seront des principes qui devront guider les actions dans le respect et l'écoute des acteurs.

C'est pourquoi, les orientations s'articulent autour de trois grands axes. Il conviendra ensuite de les décliner dans un plan d'actions annuel garantissant le respect des valeurs, des droits de l'enfant et des objectifs.

### **1 - Veiller à la continuité et la cohérence éducative sur tous les temps de vie de l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence**

La continuité éducative est au cœur de la politique éducative. Elle permet d'assurer une cohérence des actions sur les différents temps de l'enfant. Pour cela une attention particulière est attendue sur les périodes « passerelles », le dialogue et la transversalité entre les acteurs. Pour tenter d'y parvenir, le PEDT 2021 /2024 s'attachera plus particulièrement à :

⇒ Organiser l'offre éducative dans une logique de parcours et susciter la curiosité sur différentes thématiques

Cet objectif implique de proposer une offre diversifiée, adaptée à l'âge et aux besoins des enfants et des jeunes favorisant :

- L'ouverture au monde et l'accès à la culture
- L'initiation à des activités sportives dans un souci de découverte mais aussi de développement du bien-être de l'individu
- La prévention en matière de santé
- L'éducation à l'image, à l'information et la sensibilisation à une utilisation responsable des médias et des réseaux sociaux
- L'éducation au goût, à la santé alimentaire
- La connaissance et la valorisation des atouts du territoire

## ⇒ Encourager la transversalité et les coopérations avec et entre des acteurs

La structuration de l'offre éducative passe nécessairement par des temps de dialogues, de partage, afin de garantir la complémentarité et l'émergence de projets communs. Il conviendra de :

- Soutenir les initiatives visant à proposer des projets transversaux
- Veiller à la complémentarité entre les acteurs et les dispositifs en direction de l'enfance et la jeunesse (Convention territoriale globale, Projet Culturel de Territoire, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire...)
- Favoriser l'interconnaissance et développer les liens entre les acteurs et les intervenants
- Avoir une vigilance particulière sur les passerelles entre les tranches d'âge
- Encourager les mutualisations
- Renforcer les liens avec les équipes enseignantes et les projets d'écoles

## **2 - Accompagner les enfants et les jeunes vers une citoyenneté active et l'accès à l'autonomie.**

Pour répondre aux enjeux actuels de transition démocratique et écologique, il convient d'amener progressivement les jeunes à des prises de conscience qui leur permettront d'exercer leur citoyenneté de façon libre et autonome. Pour contribuer à cet objectif, les acteurs du PEDT s'engageront à :

### ⇒ Renforcer la place de l'enfant et du jeune dans la vie de la commune

Une attention particulière devra être portée à l'écoute des enfants et des jeunes par le développement d'espaces adaptés à leur âge. En complément des dispositifs déjà existants (conseil municipal d'enfants), il s'agira de :

- Faciliter l'expression des enfants et des jeunes par la mise en place de lieux ou de temps adaptés
- Développer les démarches « d'aller vers » en lien avec les projets de la communauté de communes
- Prendre en compte leurs attentes et les associer aux décisions qui les concernent
- Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs loisirs, qu'ils soient force de propositions
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation en les accompagnant dans la construction de projets

### ⇒ Sensibiliser aux problématiques de développement durable

La prise en compte de cette problématique présente un caractère transversal pour garantir l'apprentissage des bons gestes et comportements. L'accent sera notamment porté sur :

- Les actions visant à lutter contre toutes formes de gaspillage (énergie, alimentaire, matériel, papier....) et à promouvoir des solutions de recyclage
- La prise en compte de cette dimension dans l'organisation des loisirs
- La mobilisation des acteurs locaux et des ressources du territoire pour la mise en place d'actions de sensibilisation
- Les moyens pour favoriser et sécuriser la mobilité des jeunes (notamment par le développement des déplacements doux)

⇒ Développer les liens intergénérationnels et faciliter les transmissions

Les acteurs doivent pouvoir s'appuyer sur les richesses du territoire pour recréer du lien social entre les générations et ainsi contribuer à améliorer le vivre-ensemble. Les structures d'accueil pourront intégrer dans leurs projets des actions visant à :

- Favoriser la rencontre entre les jeunes et les associations ou les établissements de séniors
- Mettre en place des projets communs basés sur la transmission de connaissances, de traditions ou de savoir-faire
- Promouvoir le devoir de mémoire
- Valoriser le patrimoine local

### **3 - S'engager en faveur d'une éducation inclusive et de la réduction des inégalités**

Si l'une des finalités d'un Projet Educatif est bien de contribuer à la réduction des inégalités, il n'en demeure pas moins qu'une attention particulière doit être portée aux plus démunis ou éloignés des politiques publiques en faveur de l'enfance et la jeunesse. La collectivité doit s'assurer d'un égal accès à tous aux services proposés.

⇒ Avoir une vigilance particulière sur l'accessibilité financière

Pour que le critère financier ne soit pas un frein à la participation aux activités et aux loisirs proposés, la collectivité devra s'assurer de la mise en œuvre d'actions pour garantir :

- Le maintien et la généralisation d'une politique tarifaire adaptée et équitable
- Le développement des dispositifs d'accompagnements (pass loisirs, aide au permis...)
- La recherche de financement et de partenariat

⇒ Faciliter l'accueil des publics différents pouvant requérir des besoins particuliers et lutter contre toute forme de discrimination

L'éducation inclusive implique de pouvoir adapter les conditions matérielles d'accueil mais aussi les postures professionnelles et les représentations des enfants et des jeunes eux-mêmes dans un souci de tolérance et de bienveillance.

- Préparer l'accueil des enfants en situation de handicap avec les familles pour définir les besoins et les aménagements nécessaires
- Former les personnels et les intervenants
- Recourir à des partenariats et des ressources spécialisées pour accompagner les équipes
- Sensibiliser les enfants aux situations de handicap et à toutes formes de discrimination
- Favoriser toutes les mixités, garantir l'égalité fille/garçon et lutter contre les stéréotypes

⇒ Accompagner les publics les plus en difficulté

Diverses raisons peuvent amener les enfants et les jeunes à s'éloigner du système éducatif. Le PEDT peut contribuer à réduire les différentes fractures et risques d'isolement.

- Encourager et soutenir les dispositifs d'accompagnement à la scolarité
- Agir contre la fracture numérique
- Prévenir les conduites à risques (addictions diverses, sécurité routière...)



# 07 LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

L'appropriation du projet et ses modalités de gouvernance sont probablement les principaux facteurs qui garantiront la mise en œuvre de ce PEDT 2021/2024 ainsi que sa déclinaison opérationnelle. Son optimisation dépendra également de la qualité des partenariats qui pourront s'instaurer entre les différents acteurs et personnes ressources ainsi que de la compétence et l'implication des professionnels.

## 1 - Une gouvernance repensée

Le nouveau projet intègre de nouvelles instances plus adaptées aux objectifs fixés. Le contexte des deux dernières années a mis à mal les temps de rencontre et de concertation au regard des contraintes imposées par la crise sanitaire. Il est nécessaire de retrouver un cadre propice au dialogue et aux échanges réguliers entre les différents partenaires.

L'animation de ces instances sera assurée par la coordonnatrice du projet qui devra veiller à leur bon fonctionnement et à la mobilisation des acteurs. S'il est important d'associer les membres de la communauté éducative, il est tout aussi essentiel de proposer des modalités suffisamment souples et modulables afin de permettre à chacun de s'investir en fonction de ses possibilités et de faire appel à des ressources selon la nature des thématiques abordées.

Ainsi, seront mises en place les instances suivantes :

NOM DE L'INSTANCE	COMPOSITION	ATTRIBUTIONS	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS
<b>COMITÉ DE PILOTAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elus municipaux</li> <li>Services municipaux</li> <li>Institutions signataires</li> <li>Représentants des établissements scolaires, de parents d'élèves, d'associations locales impliquées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller au bon déroulement du projet</li> <li>Valider les plans d'actions et vérifier leur cohérence avec les orientations et objectifs du projet</li> <li>Etablir des priorités</li> <li>Proposer des modifications et des ajustements en fonction de l'actualité ou d'événements nouveaux</li> <li>Prendre connaissance du bilan annuel des actions</li> </ul>	1 par an ou plus si besoin particulier
<b>COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI</b>	Professionnels des services et structures impliqués	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir le plan d'actions annuels et définir les référents</li> <li>Assurer la mise en œuvre du projet</li> <li>Préparer le bilan annuel</li> <li>Identifier les freins</li> <li>Proposer les adaptations</li> <li>Préparer les comités de pilotage</li> </ul>	1 fois par trimestre (environ 3 fois par an ou plus si nécessaire)
<b>GROUPES THÉMATIQUES</b>	Variable en fonction des thématiques retenues dans le cadre des priorités définies par le comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir à une thématique précise</li> <li>Définir les problématiques</li> <li>Proposer des actions</li> <li>Soumettre les actions au comité de pilotage</li> </ul>	À définir selon les besoins



## 2 - L'appropriation du projet par la communauté éducative

L'évaluation du projet précédent avait fait ressortir un manque d'appropriation par les différents acteurs. Malgré l'existence de nombreuses actions sur le terrain, le lien avec le PEDT n'était pas suffisamment établi, ce qui peut générer des incohérences ou des incompréhensions. Il est donc essentiel de redonner du sens à l'action éducative en référence au projet et aux objectifs fixés.

Cette appropriation passe notamment par :

- Une meilleure communication à destination de tous les acteurs et des publics. Communication institutionnelle d'une part mais aussi au sein des différentes structures en favorisant les échanges entre professionnels, les passerelles entre les temps scolaires et périscolaires, le partage des projets d'école et projets pédagogiques.
- La valorisation des actions par différents moyens : présentations dans les supports existants (site internet, magazine, hebdomadaire...) ou à développer, utilisation des outils de communication des structures, portes ouvertes, journaux internes, temps forts, temps de convivialité avec les familles....
- L'élaboration de projets pédagogiques en cohérence avec le PEDT qui doit constituer le socle de référence pour la construction des projets pédagogiques de chaque structure.

## 3 - Des partenariats renforcés

La bonne réussite du projet repose également sur l'instauration de partenariats dans les différents secteurs d'activités concernés. Ces partenariats permettront :

- De mobiliser les ressources du territoire et ainsi d'impliquer davantage les structures pouvant contribuer à l'action éducative
- D'avoir recours à des compétences dans un souci de complémentarité
- De développer les échanges et l'interconnaissance
- De favoriser l'émergence de projets communs
- De créer du lien entre les différents acteurs
- De favoriser les mutualisations
- Les partenariats seront particulièrement encouragés avec :
  - Les associations locales (sportives, culturelles, sociales, loisirs...)
  - Les différents établissements accueillant du public (petite enfance, écoles, collèges, EHPAD, ALSH, Médiathèque...)
  - Les collectivités et établissements publics : communauté de communes Sèvre et Loire, communes voisines, CCAS

Parallèlement, une vigilance particulière devra être portée à l'articulation et la complémentarité avec les dispositifs déjà existants : Convention Territoriale Globale Intercommunale, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Projet Culturel de Territoire.

## 4 - La consolidation des compétences par la formation des intervenants

Les difficultés de recrutement et la précarité de certains postes peuvent aujourd'hui constituer un réel frein à la réalisation de certaines actions et au respect des principes énoncés alors que la compétence des intervenants est au cœur de la réussite du projet. Si des compétences techniques sont généralement attendues, elles ne peuvent suffire et doivent être accompagnées de postures adaptées.

Une attention accrue sera portée :

- Au développement des compétences psycho-sociales des intervenants

*L'OMS a défini en 1993 les compétences psychosociales (CPS) comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.*

*Ces compétences, essentielles et transculturelles, sont étroitement liées à l'estime de soi et aux compétences relationnelles. L'OMS en identifie 10 principales, qui vont par deux :*

*Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre des décisions*

*Avoir une pensée critique / Avoir une pensée créatrice*

*Savoir communiquer efficacement / Être habile dans les relations interpersonnelles*

*Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres*

*Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions »*

*Source : OMS*

- À la poursuite de la professionnalisation des agents
- À l'organisation d'ateliers d'échanges de pratiques et d'expériences entre professionnels
- À la mise en place de temps de sensibilisation dans différents domaines

## 5 - Vers une méthode d'évaluation plus structurée et continue

La méthode d'évaluation doit être davantage structurée et surtout continue. Elle doit être pensée dans la durée et pour la globalité du PEDT en associant l'ensemble des acteurs à la démarche afin d'améliorer sans cesse l'action éducative.

Elle doit permettre de réajuster, d'actualiser en permanence les objectifs opérationnels et les moyens mis en place mais aussi de s'interroger in fine sur les orientations éducatives retenues.

Il reviendra au comité de pilotage de proposer une méthodologie, de définir des indicateurs pertinents et de concevoir les outils qui permettront d'assurer un suivi de la mise en œuvre du projet et de mesurer les résultats.

Les attentes des usagers et des acteurs pourront également être recueillies.

Il sera essentiel d'impliquer et de sensibiliser l'ensemble des équipes à cette démarche qui devra comporter à la fois des éléments d'ordre quantitatif mais aussi qualitatif.

Initier une culture de l'évaluation continue permettra progressivement d'être plus réactif et d'adapter au mieux les propositions aux attentes et besoins exprimés.

# ANNEXE

## PLAN MERCREDI

**Nom Prénom du coordonnateur : Florian Truchon**

**Téléphone : 02 40 54 10 40**

**Adresse électronique : [florian.truchon@saintjuliendeconcelles.fr](mailto:florian.truchon@saintjuliendeconcelles.fr)**



Durée du Plan mercredi : la convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

### Organisation de l'accueil du mercredi

NOM DE L'ACCUEIL	STRUCTURE ORGANISATRICE	HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE	ADRESSE COMPLÈTE DE L'ACCUEIL	TRANCHE D'ÂGE
<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2020/2021 N° 0440229APO 00120-E01</b>	Commune de Saint Julien de Concelles	12h-19h avec restauration 13h30-19h sans restauration	Le P'tit Campus 8 Rue de la Loire 44450 Saint Julien de Concelles	3-12 ans

n° SIAS : 200200383

### Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune : Saint Julien de Concelles

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 40

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 60

### Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

## Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

## Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

## 1 - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

### L'EXISTANT

Le temps de loisirs du mercredi respecte le rythme de l'enfant, notamment par :

- La mise en place d'un temps calme de 13h30 à 14H15.
- L'organisation d'activités selon les envies, la fatigue ... rien n'est obligatoire.
- La répartition des effectifs s'effectue en 3 tranches d'âges afin de permettre aux enfants d'évoluer selon leur rythme (3/5 ans, 6/7 ans, et 8/10 ans, les plus de 10 ans étant peu présent).
- La possibilité d'avoir des départs échelonnés.

### PERSPECTIVES

- Développer un partenariat plus régulier avec les écoles et les associations pour partager les projets pédagogiques et les projets d'écoles.
- Diversifier l'offre par la découverte de nouvelles activités en lien avec les acteurs du territoire
- Favoriser la mutualisation des espaces et l'utilisation de lieux adaptés à l'âge des enfants et à la pratique d'activités.
- Communiquer, informer et valoriser les actions

## 2 - L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

### L'EXISTANT

L'accueil des enfants en situation de handicap fait l'objet d'une démarche afin de prendre en compte au mieux les besoins de l'enfant :

- Intervention d'une association spécialisée auprès des professionnels pour les sensibiliser et les accompagner dans la prise en compte du handicap, sa compréhension et les postures professionnelles adaptées.
- Recrutement d'un encadrant supplémentaire sur les périodes de vacances
- Rencontre des familles en amont de l'accueil de l'enfant pour mieux appréhender la pathologie et identifier les besoins
- Retour chaque jour à la famille sur le déroulement de la journée et réajustement si nécessaire
- Réalisation d'un bilan de la période avec l'équipe et la famille.

### PERSPECTIVES

- Renforcer la formation des agents et la rendre plus régulière
- Développer les liens avec les autres structures qui accueillent l'enfant dans le but d'assurer une meilleure cohérence

### À SAVOIR

Concernant l'accessibilité financière, la Commune pratique des tarifs au quotient familial.

## 3 - Mise en valeur de la richesse des territoires

### L'EXISTANT

Un partenariat fréquent avec la médiathèque permet d'organiser des projets communs à caractère culturel. Les équipes d'animation peuvent ponctuellement faire appel à des associations locales ou des intervenants pour initier des actions dans un domaine particulier (club sportif, union des apiculteurs...). Des liens avec l'EHPAD ont été tissés pour favoriser les échanges intergénérationnels

### PERSPECTIVES

- Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux : associations, Communauté de Communes, Villes voisines, CCAS.
- Initier un projet commun et transversal à l'année en impliquant les parents voire les habitants avec aboutissement sous forme de restitution à un large public.

## 4 - Le développement d'activités éducatives de qualité

### L'EXISTANT

La structure d'accueil propose des activités adaptées aux différentes tranches d'âges, par des encadrants diplômés. Les domaines sportif, culturel, artistique, manuel sont mis en avant. Le partenariat développé permet cette diversité d'actions.

La commune est engagée depuis longtemps dans la formation et la professionnalisation pour un accueil de qualité.

### PERSPECTIVES

Poursuivre les formations et la recherche de partenariat pour une diversité éducative dans le respect du rythme et des besoins de l'enfant.

Rendre les enfants et les jeunes davantage acteurs de leurs loisirs et les impliquer dans la construction des différents projets et des propositions d'activités.

Développer les lieux d'expression, les espace d'écoute

Aménager les locaux selon l'âge et les besoins des enfants.

# CONTACTS

**Marie Le Thiec, Directrice générale adjointe pôle population**

[marie.lethiec@saintjuliendeconcelles.fr](mailto:marie.lethiec@saintjuliendeconcelles.fr)

**Emmanuelle Schwach, Première Adjointe au maire déléguée à l'école, enfance, jeunesse**

[accueil@saintjuliendeconcelles.fr](mailto:accueil@saintjuliendeconcelles.fr)

Ville de Saint-Julien de Concelles

4 rue des Heurthauds

44450 Saint-Julien de Concelles

02 40 54 10 40



**SAINT JULIEN  
DE CONCELLES**

